

# **Mémoire de l'Union paysanne**

**Présenté devant la commission sur l'avenir de l'agriculture  
par Maxime Laplante, agr.**

Juin 2007

Il nous fait plaisir de vous présenter ce mémoire, non pas que nous soyions heureux de la situation dans laquelle se trouve notre agriculture mais plutôt d'oser croire que le Québec puisse vivre une véritable révolution de son agriculture. Car nous parlons ici effectivement d'une révolution, encore plus forte que la venue du tracteur ou l'utilisation des pesticides. En effet, si l'agriculture a subi plusieurs changements depuis une soixantaine d'années, qu'il s'agisse de mécanisation, de technologie comme l'ordinateur ou le GPS, de biotechnologie comme les OGM ou encore de l'irradiation des aliments, aucun de ces changements n'a su améliorer la situation financière des fermiers. Au contraire, le revenu net des fermes continue de s'enliser. En parallèle, l'industrialisation de l'agriculture a entraîné un cohorte de pratiques de moins en moins tolérables autant pour l'environnement que pour la population.

L'exercice de réflexion entrepris dans le cadre de cette commission n'a pas de précédent récent au Québec. Même les commissions Héon et April respectivement des années 50 et 60 n'avaient pas cette ampleur et n'ont jamais abouti à une politique agricole. Nous croyons également fermement qu'un véritable changement de cap doit passer par une réflexion populaire et sortir des cercles habituels.

Il va de soi que nous soumettrons aussi des propositions de changements. La critique seule n'est rien si elle n'est pas accompagnée de pistes de solutions. D'autre part, tel que formulé dans notre demande d'Etats généraux, le débat entourant l'agriculture touche nécessairement celui de l'alimentation et du territoire.

## Table des matières

### 1 -Le modèle

- 1-A) Industrialisation et Gestion de l'offre
- 1-B) analyse et critique des plans conjoints
- 1-C) Plans conjoints versus coopérative
- 1-D) Quota
- 1-E) Comment changer le modèle - Piste de solutions

### 2 -Financement de l'agriculture

### 3- L'imputabilité, la démocratie et l'information

### 4- L'occupation du territoire et la protection du territoire agricole

### 5 -Politique agricole

### 6- Le syndicalisme agricole

### Conclusion et résumé

### Annexe 1 Extraits du cahier de charge suisse

### Annexe 2 Organigramme de planification stratégique pour la mise en place d'une politique agricole. (Élaboré par Gilbert Guérin)

## 1- Le modèle

### 1-A Industrialisation et gestion de l'offre

Dans les années cinquante, avec la commission Héon, le Québec a délibérément pris l'orientation d'une agriculture commerciale, qui a évolué vers une forte tendance à l'exportation. Cette orientation s'est faite sur la base de croyances véhiculées à l'époque par l'UCC et la Coop fédérée, qui ont d'ailleurs remis un rapport conjoint devant la Commission Héon. Un modèle productiviste s'est alors mis en place, selon le mythe que les fermes devaient devenir commerciales pour améliorer le revenu des fermiers. Nous parlons de mythe car le tableau qui suit démontre:

1- que l'augmentation du revenu brut est allée de pair avec une diminution du revenu net des fermes.

2- que plus la ferme augmente ses superficies, moins elle en retire des bénéfices financiers.

**Tableau 2** Taille et rendement des exploitations agricoles aux Etats-Unis, 1992

Catégorie de taille (acres)	Rendements bruts moyens (\$/acre)	Rendements nets moyens (\$/acre)
4	7424	1400
27	1050	139
58	552	82
82	396	60
116	322	53
158	299	55
198	269	53
238	274	56
359	270	54
694	249	51
1364	191	39
6709	63	12

Source: U.S. Agricultural Census, vol 1, part 51, pp 86-96, 1992

Alors qu'il est notoire que la façon de tirer un revenu convenable de l'agriculture passe pour un fermier par le contrôle de la transformation et de la mise en marché, le système de gestion de l'offre mis en place au début des années 70 a confiné les agriculteurs au rôle de fournisseur de gros volume au prix de gros en les privant de leur autonomie et de la plus-value reliée à la transformation ou la vente directe de leur production. Fait ironique, puisque c'est justement de cela que devaient les protéger le système de gestion de l'offre ainsi que le monopole syndical.

À partir des années 70, le Québec agricole a entrepris de contrôler sa production dans divers secteurs (lait, œufs, volailles à cette époque) dans le but de stabiliser les prix payés aux producteurs et aussi d'avoir un pouvoir collectif de négociation des prix payés par les acheteurs. Cette époque correspond aux balbutiements du modèle de la Gestion de l'offre et à l'industrialisation de l'agriculture. C'est l'apparition des outils apparentés

afin d'appliquer ce modèle : quota, surtaxe aux frontières, subventions au volume et surtout les fameux plans conjoints.

Aujourd'hui, ce modèle a démontré son incapacité à maintenir le nombre de fermes et à préserver le revenu net des fermes. De plus, il n'a pas contribué à informer les consommateurs sur la qualité des aliments. Nous pensons qu'il y a lieu de faire place à un modèle paysan, basé sur les besoins de notre population, sur le respect des ressources, sur une production de qualité et de proximité.

Nous parlons d'une révolution de l'agriculture québécoise parce que pour la première fois, nous pouvons saisir l'occasion d'orienter nos fermes vers une symbiose entre la qualité et le revenu. Une symbiose aussi entre la paysannerie et le désir de la société. Il sera nécessaire pour enclencher ce changement de modèle de commencer par définir ***à quoi sert notre agriculture!***

Selon l'Union paysanne, l'agriculture doit servir à:

- -nourrir la population du Québec en quantité et en qualité.
- -protéger les ressources nécessaires à la production agricole (eau, air, sols, travailleurs, bio-diversité,...)
- -occuper le territoire, c'est-à-dire conserver la population en milieu rural.

On peut constater, en observant le passé, que les outils mis en place ont servi le modèle industriel mais n'ont pas su atteindre les objectifs d'une saine agriculture. Il importe maintenant de découvrir ce qui n'a pas fonctionné et a affaibli notre agriculture.

#### 1-B Analyse et critique de la Gestion de l'Offre et des plans conjoints

Les objectifs premiers de la gestion de l'offre, telle qu'elle fut pensée lors des années 50, étaient:

- 1- Provoquer une hausse sensible du revenu net du secteur agricole.
- 2- Stabiliser les prix à la consommation.
- 3- Protéger les fermiers

Ces volontés auraient dû permettre à notre agriculture de vivre des jours prospères. Pourtant, l'ensemble des indicateurs démontre que c'est le contraire qui est arrivé. Le tableau qui suit démontre clairement que la mécanique de la gestion de l'offre, combinée à l'industrialisation de l'agriculture, n'a pas donné les résultats escomptés, au contraire. Lorsqu'on observe l'évolution du nombre de fermes, on réalise que ce sont précisément les fermes sous quotas de production qui ont disparu le plus rapidement.

**Tableau 1 : Nombre de fermes par secteur de production et variation**

	<u>1961</u>	<u>1997</u>	<u>2002</u>	<u>Variation (%)</u>
<b>Lait</b>	<b>39 657</b>	<b>12 952</b>	<b>8000</b>	<b>-80%</b>
<b>Volaille</b>	<b>2 236</b>	<b>912</b>	<b>800</b>	<b>-64%</b>
Autres animaux (Bovin, porc, mouton)	7 034	8 891		+26%
Céréales	185	2 517		+1260%
Grandes cultures	1 629	1 903		+17%
Fruits et légumes	1 659	2 091		+26%
Divers	586	5 355		+814%
Fermes diversifiées		8 568	979	-89%
Total	62 497	35 600		-43%

Source : Statistique Canada

Avec Via Campesina, l'organisation paysanne internationale, l'Union paysanne considère que le principe de la gestion de l'offre des produits agricoles a beaucoup de bon, mais qu'il faut en revoir l'application en profondeur. Particulièrement les plans conjoints.

Un plan conjoint doit regrouper l'offre des fermiers, négocier de meilleurs prix et en réduire les fluctuations. Toutefois, un plan conjoint est un contrat assez vague. Des fermiers d'un secteur donné peuvent voter l'adoption d'un plan conjoint uniquement pour une stratégie de publicité afin de mousser les ventes. Un autre plan conjoint peut aller plus loin et inclure une agence de vente unique centralisant toute la mise en marché du produit (sirop d'érable). Et un plan conjoint peut mettre en place des quotas de production et ainsi dicter le volume de production permis pour chaque fermier (comme dans le lait).

L'instauration d'un plan conjoint permet aussi dans certains cas le contrôle des frontières quant à l'importation des produits. En effet, à quoi bon restreindre la production des fermiers québécois si la production de l'Ontario ou des États-Unis peut venir inonder le marché et faire baisser les prix?

Pour mettre en place un plan conjoint, certaines conditions doivent s'appliquer. D'une part, il doit être autorisé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Ensuite, il doit être géré par un office de producteurs.

Pour la Régie des marchés agricoles, il importe que la mise en marché soit faite de façon ordonnée. Toutefois, il n'est pas nécessaire qu'un plan conjoint couvre tout le territoire

de la province. Il est possible d'accorder un plan conjoint pour une région particulière, comme c'est le cas dans le secteur de la forêt, mais aussi pour un produit particulier ou même un acheteur particulier. Et effectivement, il y avait plus d'une soixantaine de plans conjoints dans les années soixante alors qu'il n'en reste que la moitié aujourd'hui.

**Donc, il serait tout à fait possible de concevoir un plan conjoint taillé sur mesure pour un petit groupe de producteurs qui ont développé un produit d'une qualité particulière ou qui ont des acheteurs particuliers, en autant que la Régie des marchés y donne son accord.**

### 1-C Plan conjoint vs coopérative

Présentement, une certaine confusion règne quant à la gestion des plans conjoints. En principe, un office de producteurs doit gérer un secteur particulier. Et en principe aussi, cet office pourrait réunir plusieurs groupes différents de producteurs qui donnent leur point de vue. Or, la situation de monopole syndical du Québec dans le domaine agricole fait en sorte qu'il n'y a qu'un seul organisme d'agriculteurs participant aux offices de producteurs, soient les fédérations de l'UPA. *Le résultat est donc que le rôle d'une fédération et celui d'un office de producteurs sont confondus.*

Lorsqu'on s'adresse à la Régie des marchés pour obtenir des renseignements sur les dispositions légales, elle nous réfère souvent aux fédérations. De plus, les assemblées des fédérations et des offices se tiennent souvent le même jour et au même endroit. La Régie ajoute même que « **les décisions qui peuvent être prises par le conseil d'administration de l'office peuvent être prises par les administrateurs du Syndicat** ». En somme, pour les intervenants, le syndicat agricole et l'entreprise gérant la mise en marché, c'est la même chose. Et si un producteur n'est pas satisfait de sa mise en marché, doit-il se plaindre auprès de son syndicat? Les agriculteurs mécontents d'un plan conjoint ou en litige avec l'office de producteurs se retrouvent tout simplement sans défense devant la Régie. Ils doivent payer à leur frais, s'ils le peuvent, leur avocat afin de les représenter. Voici un exemple odieux de la prise d'otage dans lequel l'UPA a réussi à cadennasser les agriculteurs avec la bénédiction de la classe politique.

Le système actuel des plans conjoints a visiblement empiété sur d'autres formules de mise en marché, les formules de coopérative, par exemple. A cet égard, les membres de la Commission Héon mettaient dès 1956 en lumière les éventuels dangers de plans conjoints unilatéraux. Dans l'esprit initial, les plans conjoints devaient compléter le mouvement coopératif agricole et non pas l'évacuer. La requête de la coopérative Citadelle pour le sirop d'érable illustre bien ce conflit. En effet, en dépit du fait que l'entente du plan conjoint stipule qu'il ne doit pas nuire à la coopérative, l'instauration d'une agence de vente obligatoire et unique contrôlant la totalité du sirop commercialisé

en vrac au Québec enlève toute possibilité à la coopérative de survivre. D'ailleurs, depuis l'instauration de l'agence de vente, parmi les trois coopératives actives dans le sirop d'érable....une seule a survécu.

Ce n'est pas un hasard si l'implantation des plans conjoints a correspondu à une disparition de la plupart des coopératives agricoles. A quoi sert une coopérative si la mise en marché passe par un canal unique comme une agence de vente obligatoire?

### **1-D Les Quotas**

La valeur monétaire des quotas au Québec fait frémir juste à y penser, environ 13 milliards de dollars paraît-il! Il serait intéressant d'en connaître la valeur exacte puisque si les quotas appartiennent de façon économique aux agriculteurs, ils appartiennent néanmoins de façon morale à l'ensemble des citoyens puisqu'ils ont une portée collective.

L'État permet la gestion de l'offre par souci de bien commun afin de fournir un approvisionnement stable en produits agricoles à sa population et assurer un environnement économique solide aux agriculteurs. Alors, pourquoi les secteurs sous quotas sont-ils ceux qui disparaissent le plus rapidement???? Aurions-nous oublié la pérennité de l'agriculture en chemin?

**Il est possible encore là de pointer la gestion en vase clos des quotas par les syndicats qui se sont ainsi approprié un bien collectif à des intérêts particuliers. La marchandisation des quotas a probablement été la pire des choses en agriculture au Canada, accélérant la disparition et la concentration des fermes tout en bloquant l'horizon de la relève.**

La simple valeur des quotas a amplement dépassé les limites de la relève. En outre, il s'agit d'une concurrence plus que déloyale. Au moment de la distribution des quotas, ceux-ci étaient gratuits. Ces entreprises exigent aujourd'hui le prix fort de la part des nouveaux.

Alors qu'on aurait pu utiliser l'outil qu'est la gestion de l'offre de façon entièrement différente, le laisser-aller face à l'UPA nous a conduit à la situation actuelle où les quotas rendent pratiquement toute forme de relève quasiment impossible. Les seules exceptions sont ensuite fortement médiatisées mais ne font que confirmer la règle. En effet, on pourrait envisager un système de gestion de l'offre plus souple. Par exemple, la Belgique a mis en place deux quotas: un pour le lait commercial, comme ici, et un autre pour le lait vendu directement à la ferme. En Allemagne, 5% du quota peut être vendu directement à la ferme. On pourrait ainsi donner le quota au lieu d'en faire une valeur



spéculative. Et le donner en fonction de critères comme la priorité à la relève, aux régions éloignées, au biologique, etc. Ceci n'est d'ailleurs pas une utopie. La Fédération des producteurs d'œufs du Québec retient une petite quantité de quota pour le prêter à de nouveaux arrivants, après évaluation de leur projet. Si la façon de faire peut être modifiée, l'exemple démontre que le principe du don de quota selon des critères déterminés est tout à fait réalisable.

**En fait, la gestion de l'offre a dérapé au moment où l'UPA a commencé à s'en servir comme outil de financement. C'est en bonne partie par le biais de la gestion de l'offre que la structure de l'UPA peut payer plus de 1000 employés et influencer le monde agricole sans opposition. Dans plusieurs cas, comme le lait, le sirop d'érable ou le lapin, toute une situation a été créée artificiellement pour justifier l'implantation de quotas.**

Le cas du sirop d'érable.

Années 90: 2 acheteurs de sirop, dont le crédit a été approuvé par la fédération des producteurs de sirop d'érable de l'UPA, disparaissent avec une grande quantité de sirop, sans payer les producteurs. On réalise par la suite que leur crédit n'avait pas été vérifié correctement.

En 2000, la Fédération annonce la mise en place d'une agence de vente obligatoire, soi-disant pour éviter les fraudes avec certains acheteurs.

En 2001, cette agence ne vendant pas la totalité du sirop et mettant les producteurs dans une situation financière intenable, la fédération emprunte 100 millions à la Financière agricole, pour faire des avances de paiement aux fermiers. Sous hypothèque évidemment, la garantie étant le sirop des producteurs pour l'année en cours et les suivantes. En promettant un paiement rapide, l'agence provoque une hausse soudaine de la production. L'année suivante, c'est le désastre pour beaucoup. Les surplus s'accumulent, la qualité n'est pas toujours au rendez-vous et la plupart réalisent que le paiement qu'ils ont reçu n'était en réalité qu'un crédit et qu'ils doivent maintenant rembourser le trop-reçu, leur sirop n'ayant pas été vendu en totalité. De plus, ils doivent assumer les frais d'administration, de gestion et d'entreposage pour un sirop qu'ils n'ont plus et qu'ils aimeraient bien vendre eux-mêmes au besoin.

En 2002, la Financière annonce qu'elle ne reprêtera les 100 millions que s'il y a implantation de quotas de production. La Fédération annonce donc qu'il y aura des quotas, sur la base d'années écoulées et de l'année suivante. Résultat, la production augmente encore, chacun voulant une plus grande part de quota. Les surplus accumulés

atteignent donc des sommets inégalés et la Fédération doit ensuite réduire les quantités reçues à 75% du quota.

Tout cela pour un produit dont le Québec est de loin le principal producteur sur la planète, au mépris de la clientèle bâtie par les producteurs pendant des décennies. Au niveau de la qualité, c'est la standardisation d'une denrée traditionnelle qui avait toutes les qualités d'un produit du terroir varié. Les conséquences seront désastreuses autant sur le nombre de fermes en opération que sur la qualité du produit. Mais bénéfiques pour la Fédération qui contrôle maintenant la quasi-totalité de la mise en marché du sirop et se finance ainsi à la source. Et il ne faut surtout pas conclure que ce qui est bénéfique pour la Fédération l'est nécessairement pour l'ensemble des producteurs de sirop. En 2005, la Fédération osait même se plaindre du fait que le prix du sirop ne couvrait pas les coûts de production, alors qu'elle a elle-même établi toutes les règles du marché. Il ne faut pas oublier non plus que cette agence et ce système s'appliquent pour tous les producteurs, qu'ils soient reconnus comme tels ou non, qu'ils aient été invités lors du plan conjoint ou non.

Dans un autre secteur, quelques 800 personnes ont le statut de producteurs de volaille au Québec et peuvent ensuite dicter les règles qui contraindront des milliers d'autres. Madame démocratie était en vacances ce jour-là. 53 personnes ont reçu le statut de producteur de lapins et se sont partagé les quotas. Il y a pourtant bien plus que 53 fermes qui ont des lapins au Québec!

Le principe même de l'application des plans conjoints est biaisé. Pour obtenir le statut de producteur dans un secteur donné, il faut payer sa cotisation à l'UPA, ajouter une autre cotisation à un syndicat ou une fédération de l'UPA, ce qui nécessite généralement un certain volume de production, voire une certaine spécialisation. Ce mode ne laisse pas grand place pour les petits producteurs ou pour une mise en marché directe.

Lorsque l'Etat québécois a abandonné l'agriculture aux mains de l'UPA, il ne se doutait pas que la facture serait salée. Uniquement au chapitre des quotas, si ceux-ci devaient être abolis, c'est une valeur de plus de 13 milliards qui sera sans doute réclamée à l'Etat pour son remboursement. Faudra-t-il refiler une taxe supplémentaire aux consommateurs, comme ce fut le cas en Australie et en Nouvelle-Zélande?

Nous reconnaissons les valeurs du principe de la gestion de l'offre mais la formule québécoise exclut la relève, augmente l'endettement des fermes et standardise les produits? A titre d'exemple, alors que le lait est notre fleuron agricole, essayez donc de trouver légalement un seul litre de lait entier sur le marché!

On retrouve également une grande confusion entre un droit de produire conféré par quota et le contrôle de la mise en marché. Détenir un quota ne devrait pas obligatoirement signifier que la mise en marché soit contrôlée par une agence de vente

obligatoire. Pourquoi ne pas laisser le fermier choisir sa clientèle, tout en fixant un prix plancher et un volume maximal de production? Ce qui est néfaste pour les fermiers, c'est la guerre des bas prix et les surplus mais laissons la liberté de la mise en marché. Sinon, c'est l'uniformisation des produits et des fermes, leur disparition.

1-E) Comment changer le modèle - Piste de solutions

**Afin de redéfinir notre agriculture il est impératif de revoir le modèle appliqué depuis les années 60. Malgré la tentation de saupoudrer des mesures correctives il faudra plutôt en revoir les fondements avant d'aller plus loin.**

Proposition 1 : Que le gouvernement Québécois confie à une équipe **multidisciplinaire** le soin d'explorer ailleurs dans le monde les différentes structures agricoles afin d'élargir nos horizons.

Proposition 2 : Que le gouvernement Québécois définisse une politique agricole claire afin d'orienter tout le modèle agricole québécois. Cette politique doit viser les objectifs suivants:

- -nourrir la population du Québec en quantité et en qualité.
- -protéger les ressources nécessaires à la production agricole (eau, air, sols, travailleurs, bio-diversité,...)
- -occuper le territoire, c'est-à-dire conserver la population en milieu rural.

Proposition 3 : Réformer la Loi sur la mise en marché agricole de la façon suivante :

- La gestion de chaque plan conjoint doit être assurée par un Office de mise en marché multientrepreneurial dont font partie équitablement le ou les syndicats et associations de producteurs indépendants, les producteurs-transformateurs, les producteurs intégrés, les coopératives et les acheteurs ainsi qu'une représentation de l'État dans la production visée.
- les plans conjoints doivent renouer avec la démocratie. Il est inadmissible qu'une minorité de fermiers puissent dicter les règles de mise en marché pour l'ensemble des producteurs, sous prétexte qu'ils sont les plus gros ou les plus spécialisés. Si un plan conjoint ne peut joindre la grande majorité, il doit laisser de l'espace pour les autres.
- Les plans conjoints doivent être diversifiés et morcelés selon que l'exige la spécificité des produits, des groupes et des territoires concernés. Chaque plan conjoint doit faire l'objet d'un référendum auprès des producteurs et des producteurs-transformateurs concernés lors de sa création, à tous les 5 ans ou à la demande d'un nombre représentatif de ses membres.

- L'attribution des quotas devrait relever d'un organisme multipartite selon des critères établis, comme la priorité à la relève, à la production biologique, aux régions éloignées, etc.
- Le plan conjoint doit permettre aux groupements coopératifs de producteurs, dans le cadre d'une convention négociée, de commercialiser la production de ses membres (sorte d'opting out).
- Un protocole d'opting out, pouvant comporter le maintien de certaines obligations jugées essentielles, doit être prévu dans tous les règlements d'agence de vente ou de canal unique de vente. La vente directe aux consommateurs et la production artisanale ou de créneau ne doivent pas être soumises aux règles de commercialisation de l'agence de vente ou du canal unique de vente. En d'autres termes, les plans conjoints devraient toujours encourager la vente directe, locale, à la ferme et en aucun cas y faire obstacle.
- Les quotas de production payants déjà existants doivent être plafonnés, et les autres qui seront établis ne doivent pas être monnayables. De plus, ils doivent être répartis en fonction de la taille des fermes qu'on veut favoriser et de façon à favoriser la relève, la distribution régionale, les producteurs-transformateurs artisans, les produits de créneau et la vente à la ferme.
- Les règlements imposant une agence de vente ou un contingentement doivent faire l'objet d'un référendum auprès de tous les producteurs et producteurs-transformateurs et être précédés d'une information suffisante. Les assemblées des Offices de mise en marché doivent être clairement dissociées des assemblées syndicales. La participation ne doit nullement être limitée à une catégorie de producteurs spécialisés.
- Pour assurer un revenu garanti aux agriculteurs, il faut démonétariser les quotas et compléter les conventions de prix négociées par des programmes d'assurance et de rémunération de la multifonctionnalité conditionnels à la taille et aux pratiques de la ferme.
- Des règles permettant une saine concurrence et le développement de produits de créneau doivent être assurées dans l'attribution de volumes d'approvisionnement garantis aux transformateurs s'il y a lieu.
- Une réforme s'impose dans la composition et la nomination des régisseurs à la Régie des marchés pour assurer l'indépendance et la transparence nécessaire à cet organisme d'arbitrage des plans conjoints.

## 2- Le financement de l'agriculture

### Premier exemple: le dérapage de l'industrie porcine.

A partir du moment où les subventions sont accordées selon le volume de production et que la plupart des programmes d'aide encouragent la spécialisation des fermes, il devient plus payant d'accroître la taille de la ferme. Ainsi, le programme d'assurance-stabilisation du porc n'est accessible que pour un élevage de plus de 300 porcs et dont la mise en marché passe obligatoirement par le babillard électronique de la Fédération des producteurs de porcs de l'UPA. En outre, le gouvernement exige une gestion liquide des fumiers, ce qui oblige les éleveurs à la construction de fosses coûteuses et à l'achat de machinerie adaptée à ce mode de gestion.

Deuxième étape: le revenu de la ferme ne s'est pas amélioré mais les dépenses explosent (engrais, machinerie, énergie, etc.). Les éleveurs n'ont aucune influence sur les prix, le babillard électronique étant basé sur la bourse de Chicago. Trois avenues sont alors possibles:

- -diversifier les opérations en augmentant la plus-value du produit, par la transformation ou la mise marché.
- -vendre au plus offrant.
- -investir pour augmenter la taille de la ferme.

La diversification étant très difficile, étant donné que les subventions exigent le passage par le babillard électronique avec un prix unique, il ne reste que la vente ou la croissance. Alors qu'un élevage de 500 têtes était suffisant pour suffire aux besoins d'une famille dans les années 80, il en a ensuite fallu 2000 et maintenant 4000.

Mais les dépenses continuent leur expansion, alors que les prix stagnent ou régressent. La taille de l'entreprise doit donc s'accroître encore, jusqu'au point où cette valeur dépasse le montant que la relève est en mesure de déboursier. Les seules entités encore capables d'investir dans ce secteur sont les intégrateurs, grandes entreprises ayant investi dans la moulée et qui diversifient leurs opérations en confiant à contrat l'élevage de porcelets. Elles fournissent au jeune éleveur les porcelets, la moulée, les médicaments et le support technique et parfois même les bâtiments, que le jeune s'engage à rembourser. C'est le concept « clé en main » où la marge de manoeuvre du fermier est minimale mais son endettement maximal. Il subira de plus les pressions de sa communauté en raison des épandages de lisier et la multitude de nuisances en découlant (bris de route, odeurs, qualité de l'eau, etc) alors que les subventions iront au propriétaire des porcs, soit l'intégrateur.

A ce stade, les problèmes débordent amplement la tolérance sociale. Pour camoufler le

problème, le MAPAQ investit dans des fosses coûteuses qui ne règlent en rien les dégâts de l'épandage et l'industrie mise sur des gadgets pour diminuer l'odeur ou des enzymes pour réduire les quantités de phosphore dans le lisier. Mais étant donné que rien n'est fait pour changer le fait que les dépenses continuent à augmenter alors que les prix stagnent, la taille des fermes devra encore augmenter, jusqu'au jour où des problèmes majeurs forceront l'industrie à un recul. On pense ici à un effondrement des prix, une baisse des subventions ou des épidémies, ainsi qu'il en a été dans les pays européens qui se sont lancés dans l'industrialisation de leur secteur porcin.

Pour les personnes oeuvrant dans le domaine, c'est une catastrophe. De pair avec l'inacceptabilité sociale, c'est la faillite financière tôt ou tard, le stress, poussant parfois au suicide, comme ce fut le cas aux Pays-Bas. L'industrie réclame encore plus de subventions, incluant de l'argent pour des usines de traitement de lisier.

### **Deuxième exemple: Le dérapage des subventions**

En principe, les subventions devraient viser le soutien d'entreprises qui ont un impact positif sur la population du Québec, soit au niveau de la qualité des produits, de la sécurité d'approvisionnement, de la protection des ressources ou de la création d'emploi, etc. Or, lorsqu'on étudie la répartition des subventions agricoles, le bilan est loin de répondre à ces objectifs. L'exemple de la production porcine, associée à la monoculture du maïs, est patent. La moitié de la production est exportée, la monoculture s'intensifie, le nombre d'emplois diminue en dépit de l'argent investi. Les promesses du forum des décideurs de créer 15 000 emplois n'ont été que de la poudre de lisier aux yeux. Pendant les audiences du BAPE sur l'industrie porcine, l'Union paysanne a demandé au représentant du MAPAQ si une quelconque évaluation de l'impact des 300 millions du programme Prime-Vert sur la qualité de l'eau avait été faite. En réponse: nous sommes là pour construire des fosses, pas pour évaluer la qualité de l'eau.

Le Québec agricole reçoit annuellement en subventions environ 1,4 milliards de dollars, de sources fédérale et provinciale, par le biais de divers programmes comme l'assurance-stabilisation, le remboursement de taxes foncières, la construction de fosses, etc. Et rien ne sert de jouer l'autruche en accusant les Etats-Unis de subventionner leur maïs. Par tonne de maïs, le Québec donne le même montant mais étant donné qu'il y a moins de Québécois que de gens aux Etats-Unis, la facture paraît plus grosse au sud.

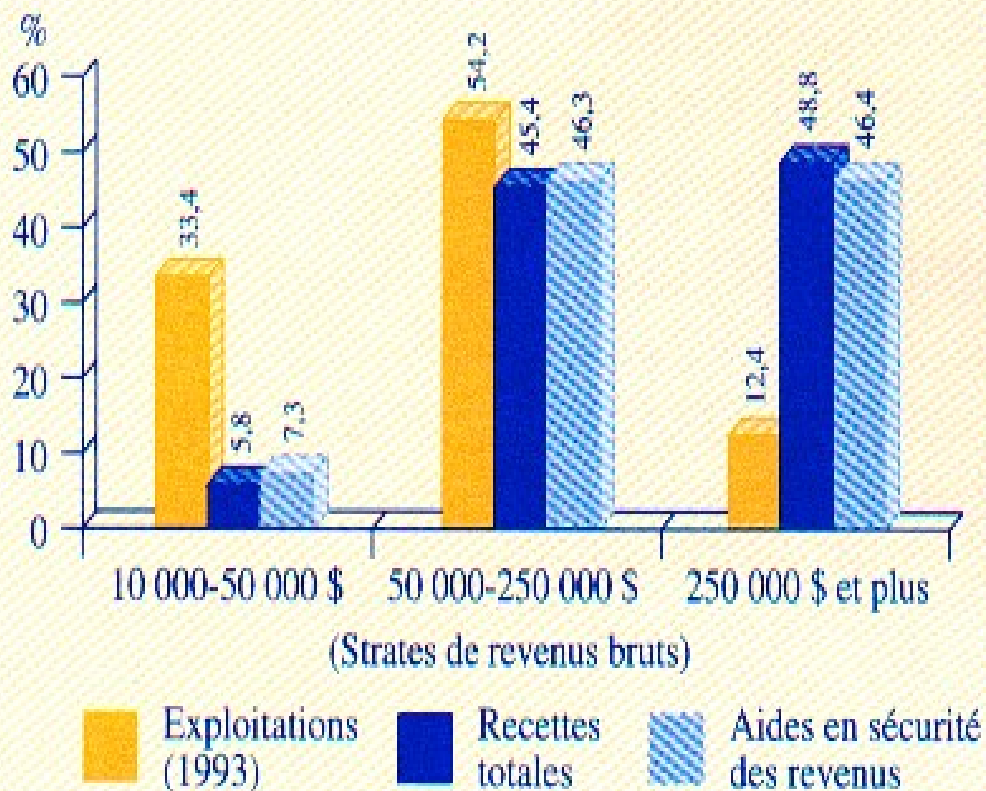
1,4 milliards pour moins de 30 000 fermes, ça représente un coût d'environ 50 000\$ par ferme, par an. Toutefois, les subventions étant versées selon le volume de production, ce sont surtout les grandes entreprises qui en bénéficient alors qu'on abandonne précisément le type de fermes désirées par notre société, comme la production biologique, les fermes de petite taille, la mise en marché directe, etc. En dépit de la

facture importante, le revenu net des fermes est négatif, les surfaces en monocultures et en OGM augmentent, les emplois disparaissent, les villages ferment.

Le constat qui s'impose est que ces belles trouvailles que sont les OGM, les pesticides ou les ordinateurs de bord n'ont pas amélioré le revenu net des fermes, au contraire. La situation a peut-être profité à certains vendeurs mais le fermier en sort perdant.

Dans le tableau suivant, on met en relation la taille de la ferme et l'attribution des subventions. Il ressort clairement que les petites fermes constituent certes 33% du nombre, mais ne reçoivent que 7% de l'aide, alors que les grandes, qui ne sont pourtant que 12%, reçoivent 46% de l'aide. Si les grandes fermes sont supposément rentables, pourquoi ont-elles besoin de toute cette aide?

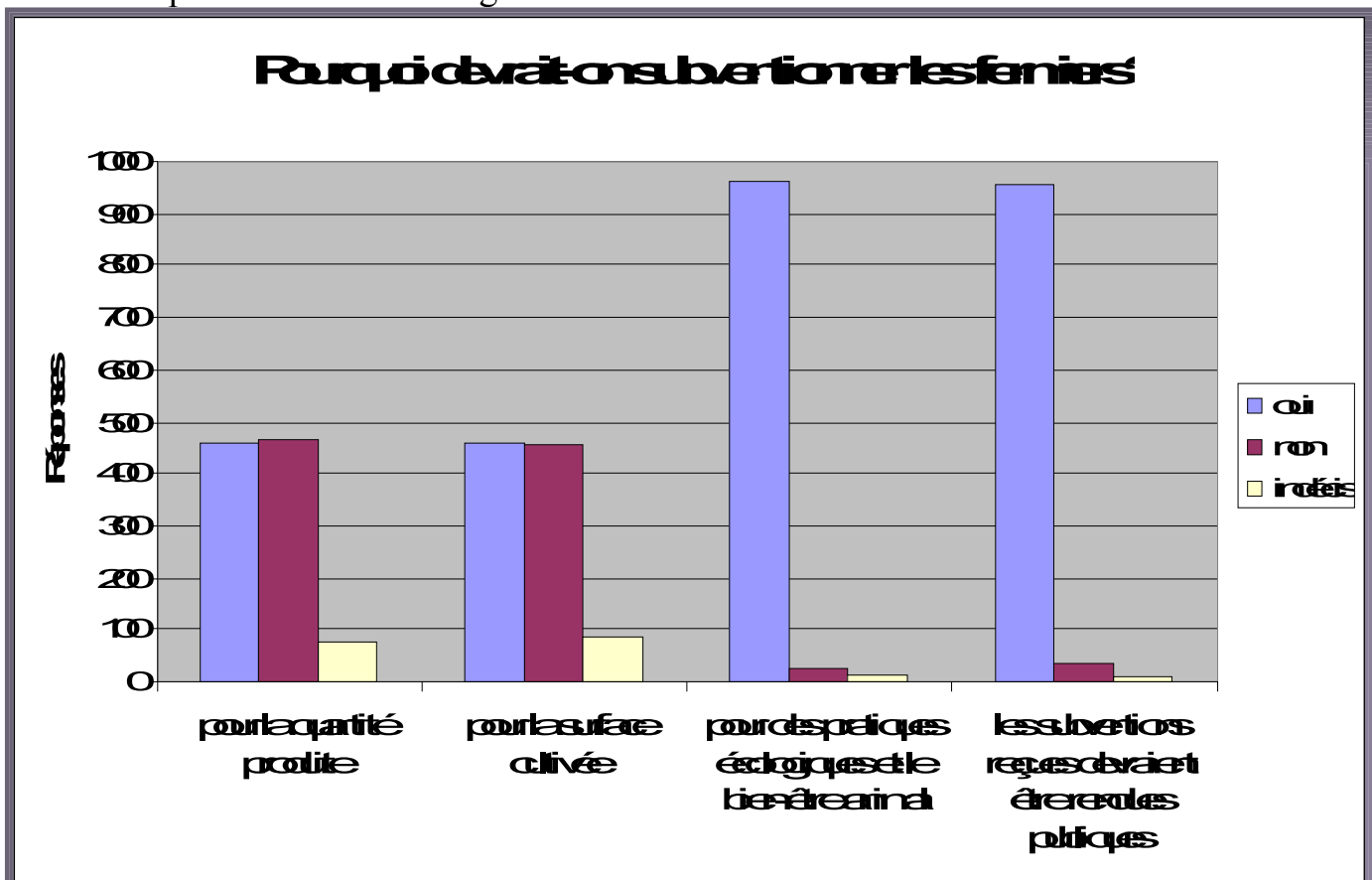
### Répartition des exploitations, des recettes totales et des aides en sécurité des revenus, Québec, moyenne 1991 à 1993



Source : Statistique Canada

De la même façon, il est plus que temps que l'information concernant les subventions soient du domaine public. Il n'est pas normal que la population paie plus de la moitié des plans de fertilisation sans avoir le droit d'en connaître la teneur ou que des grandes entreprises reçoivent des montants plus que substantiels pour ensuite plaider la cause du capitalisme libre et de la saine concurrence...

Selon le sondage d'Equiterre, 81% des gens interrogés sont d'accord pour que le gouvernement soutienne financièrement ceux qui produisent bio. Il est temps que la société civile ait son mot à dire sur l'attribution des subventions agricoles et sur le type de fermes qu'elle désire soutenir. Le prochain tableau émane d'un sondage réalisé auprès de 1000 personnes en Allemagne en 2006.



source: Sondage auprès de 1000 personnes, effectué par IPSOS GmbH en mars 2006 et commandé par WWF Allemagne.



## Proposition: **réorientation du soutien financier en fonction d'un cahier de charges**

Le troisième changement touche le soutien financier des fermes. Cet argent, au lieu d'être attribué au volume de production ou pour des cultures nuisibles comme les monocultures, devrait être remis directement au fermier, sous la condition du respect d'un cahier de charges. Concrètement, ceci signifie que pour recevoir le paiement, une ferme devrait suivre des règles comme: diversité de culture, réduction de pesticides, taille réduite, etc.

Le principe de base de cette proposition est de donner de l'argent non pas pour la production de denrées, ce que le marché est censé faire, mais plutôt pour des services que le fermier a toujours fait ou devrait faire mais que le marché seul ne rémunère pas, comme la protection de l'environnement ou la création d'emplois. C'est la base d'un nouveau contrat social entre la société et l'agriculture: un soutien, mais pour des services désirés par la population. Cette entente peut prendre différentes formes. Vous trouverez en annexe des extraits de la politique suisse.

### **3- L'imputabilité, la démocratie et l'information**

Pour les non-initiés, ce logo ne représente pas une quelconque certification biologique ou une qualité particulière mais bien qu'un aliment a été irradié! Et encore, il faut que la teneur en aliments irradiés dépasse 5% du contenu total. Sinon, c'est l'anonymat complet.



Les OGM ne sont pas identifiés du tout. Ni les pesticides, ni les engrais chimiques, ni les antibiotiques de croissance, ni les conditions d'élevage, etc. Pendant que l'UPA continue de clamer haut et fort que les consommateurs achètent toujours le moins cher, le comportement d'achat de la population démontre de plus en plus que les gens magasinent et ne vont pas nécessairement acheter la pire des minounes, le moins cher des chandails en polyester, ou les disques du chanteur le moins cher, en autant qu'on leur donne l'information nécessaire pour faire un choix. Si tous les aliments sont présentés de façon identique et qu'il n'y a aucune façon de les différencier, il va de soi que le moindre prix trouvera acheteur. Donnons l'information et les gens voudront du bio, du terroir, du produit local ou des pratiques d'élevage ou de culture convenables.

## Propositions

- Si l'agriculture veut prétendre au soutien financier de l'Etat, elle se doit d'être transparente et d'appliquer les règles de base de la gouvernance et éviter les conflits d'intérêt. L'information alimentaire doit devenir disponible (OGM, pesticides, engrais chimiques, méthodes d'élevage, irradiation, origine géographique...) afin que les citoyens puissent faire des achats éclairés. Le développement du terroir, du bio ou de la production de proximité est à ce prix. Connaître le contenu de son assiette relève du droit élémentaire de chaque citoyen.
- De même, l'information concernant l'attribution de subventions aux fermes doit être rendue publique, comme les plans de fertilisation.
- La fin des conflits d'intérêts. Les fonds publics, comme ceux de la Financière agricole, ne doivent plus être gérés par l'industrie privée. L'industrie pharmaceutique ne gère pas le budget de la santé, il ne devrait pas en être autrement en agriculture. Un pseudo-syndicat qui devient banquier et patron de la mise en marché, c'est du conflit structurel. Des promoteurs porcins ou autres qui siègent au sein des conseils municipaux ou des MRC lors de débats les concernant, c'est du conflit d'intérêt. Et les citoyens veulent entendre autre chose que de payer un avocat pour régler le problème. Des mécanismes existent pour permettre une intervention auprès de délits divers comme le vol. Il devrait en être de même pour les délits d'initiés ou les conflits d'intérêts.
- Le monopole de l'UPA doit être aboli, donnant ainsi le droit à une représentation démocratique aux laissés pour compte de la production agricole ainsi qu'à tous ceux qui ont une vision différente de l'agriculture, de façon à ouvrir la porte à d'autres points de vue en matière de mise en marché.
- La formation agricole, en particulier à l'université Laval, doit offrir une alternative, soit des cours orientées vers un autre modèle agricole. Pourquoi n'y a-t-il aucun cours sur la mise en marché directe, sur les petits élevages diversifiés, sur la transformation à petite échelle, à la ferme, etc?
- Nécessité de fixer des règles d'évaluation et des indicateurs de performance

Il est aberrant de constater qu'il a pu s'écouler des décennies sans que la Régie des marchés fasse une évaluation de la gestion de l'offre ou que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ne procède à une analyse de son impact sur la relève ou l'exode des populations rurales. Cette proposition vise donc la

mise en place d'indicateurs de performance appliqués à des objectifs de durabilité et conformes aux objectifs d'une politique agricole. Ces indicateurs pourraient par exemple mesurer le taux de relève, le revenu net des fermes, la bio-diversité, le ratio entre l'énergie fossile utilisée et l'énergie alimentaire produite, le pourcentage de matière organique des sols, l'érosion, la qualité de l'eau, le rendement énergétique des fermes et des agro-carburants, etc. Ces indicateurs serviraient à mesurer l'efficacité des programmes mis en place par rapport aux objectifs fixés.

#### **4- L'occupation du territoire et la protection du territoire agricole**

Selon la rumeur, il y a pénurie de sols de bonne qualité au Québec, moins de 2% étant utilisable. Les statistiques officielles des années 50 nous montrent pourtant un portrait tout autre, où près de 8% du territoire était utilisé! Mais le modèle actuel ne laisse pas d'espace pour la différence. Même si les sols de la plaine laurentienne sont plus propices à une agriculture intense, il n'en reste pas moins que l'agriculture est possible en bien d'autres endroits. Il n'y a qu'à regarder dans les Alpes ou les Andes, en Asie, en Chine, au nord de la Scandinavie, bref partout ailleurs sur la planète, pour constater que l'agriculture peut être pratiquée sur un territoire bien plus vaste que le long de l'autoroute 20. 12 000 fermes laitières en Gaspésie dans les années 50, ça en dit long sur le potentiel agricole.

Mais encore faut-il avoir le droit de s'établir et le droit de produire. Lorsque les représentants de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) établissent de façon arbitraire qu'une ferme doit détenir au moins 100 hectares pour être rentable, ils bloquent l'accès à la terre pour tous ceux qui voudraient démarrer. Et quand on constate la crise actuelle du revenu agricole, nous attendons toujours la démonstration que les grandes entreprises sont plus rentables! Si c'était le cas, elles n'auraient pas besoins des subventions...

Nous croyons ici nécessaire de définir ce qu'est une ferme familiale, concept qui se trouve à l'opposé de l'industrie agro-alimentaire. On peut considérer ces deux éléments comme étant les extrémités d'un continuum. Sur la ferme familiale, la famille possède et contrôle la grande majorité des ressources et des opérations comme la terre, le travail, le capital, la technologie et la gestion. À l'opposé, l'industrie agro-alimentaire est basée sur la division et la répartition du travail et des ressources parmi les propriétaires, les gestionnaires et les ouvriers.

Il importe de faire cette définition pour déterminer le type de fermes que nous voulons

développer sur le territoire québécois.

## Propositions

-revoir le mandat de la CPTAQ de façon à ce que les décisions qu'elle prend favorisent la ferme familiale, la mise en marché locale, directe et régionale, la relève, l'occupation du territoire.

-la CPTAQ devrait aussi faire la distinction entre la banlieue de Montréal et les régions rurales. Les fermes ne démarreront jamais à l'intérieur des villages et il est illusoire de penser que terre et habitation puissent être éloignées l'une de l'autre. En d'autres termes, il faut permettre la construction d'une résidence sur une terre, et pas uniquement pour les projets de plus de 100 hectares. Il n'est pas ici question de permettre l'établissement de quartiers de bungalows urbains en zone verte mais de permettre l'accès à la terre sur une vaste échelle, au lieu de consolider les terres des survivants du système.

## 5- La politique agricole

### exemple: Le piège de la politique d'exportation

Conquête des marchés, nourrir la planète, la Chine et gna gna gna

Les trois principales denrées agro-alimentaires exportées par le Québec sont:

- le porc
- les boissons
- les dérivés du cacao

La première est au ban des accusés en matière d'environnement et de coût de subvention. Les deux autres sont à base de sucre et de cacao, produits issus des conditions misérables de travail des pays du sud.

Sans vouloir exclure l'exportation de certaines denrées, comme le sirop d'érable, il est extrêmement dangereux de faire de l'exportation un objectif, surtout pour des denrées alimentaires originant d'un climat nordique comme le nôtre. Nous ne contrôlons pas les décisions politiques à l'étranger, ni les habitudes des consommateurs dans les pays où nous exportons, ni la concurrence étrangère. Le cas du porc est patent. Notre production porcine est basée sur des techniques énergivores, comme le chauffage des étables et la culture de plantes de climat chaud comme le maïs et le soya. Avec des salaires plus élevés qu'au sud, nous avons donc des coûts de production relativement élevés. Il était prévisible que nous aurions de la concurrence à moindre coût, que ce soit en provenance du Brésil, de l'Asie ou de l'Afrique. Et si ce ne sont pas les coûts, ce seront les exigences de qualité. Il n'est pas sûr que les Japonais apprécieraient de savoir que le porc québécois est nourri au maïs et au soya OGM. Et qu'adviendra-t-il lorsque les clients étrangers exigeront que les animaux aient un accès à l'extérieur? Etant donné la valeur des usines d'élevage et leur structure inflexible en béton et acier, les éleveurs sont dépendants et tombent facilement en crise, occasionnant des coûts supplémentaires en subventions pour le maintien artificiel de prix ou de compensations diverses.

Et de toute façon, on ne devrait pas faire de l'exportation simplement parce que l'expression sonne bien dans les milieux financiers. Si l'objectif était d'améliorer la situation financière des fermes, c'est raté. Même en pleine période d'expansion de la production porcine, le nombre d'emplois parmi les éleveurs a baissé.

- 1996      3645 producteurs porcins
- 2001      3470
- Baisse de 5%

## **Autre exemple: Notre modèle n'a rien de durable**

Notre société a tendance à évaluer l'agriculture, lorsqu'évaluation il y a, selon des critères de rendement maximal brut. Meilleure production laitière par lactation, nombre de porcelets sevrés par truie, nombre d'oeufs par poule par an, etc. Pourtant, ces résultats ne correspondent en rien aux objectifs d'une agriculture qui se respecte et qui respecte la qualité de l'alimentation, le bien-être des animaux et l'environnement. Que vaut un maximum de lait par lactation si la durée de vie moyenne d'une vache est de 3 ans et demi ou si les truies sont bonnes pour la saucisse après moins de 15 mois, sans que le fermier ait pu faire un revenu net intéressant?

Au chapitre de l'énergie, le modèle agricole nord-américain est condamné à la catastrophe si nous gardons le cap actuel. En dépit du fait qu'il s'agisse d'un secteur primaire, notre industrie agro-alimentaire consomme en énergie non-renouvelable plus de calories ou de joules que ce qu'elle produit en énergie alimentaire. Ce n'est donc qu'une question de temps avant l'effondrement du système, en plus de vivre en état de dépendance face à des approvisionnements extérieurs.

Actuellement, en Inde, l'agriculteur produit 16 calories alimentaires avec 1 seule calorie investie en énergie fossile. Aux États-Unis, pour la même calorie investie, on ne produit que 0,5 calorie alimentaire. Question quiz: quelle pratique agricole est la plus efficace?

Inde	1 cal	produit	16 cal
USA	1 cal	produit	0,5 cal

(tiré de John Seymour et Herbert Girardet, Fern vom Garten Eden)

Une politique correcte de l'agriculture devrait inclure le concept de souveraineté alimentaire. Celle-ci devrait inclure les principes suivants:

- le droit des consommateurs à choisir le contenu de leur assiette
- le droit des fermiers de choisir leurs outils de production, comme de réutiliser leurs semences.
- le droit d'un peuple de choisir son type d'agriculture, sans influence extérieure comme celle de l'OMC.

## 6- Le syndicalisme agricole

*« En défendant les intérêts des agriculteurs, ils (les présidents des syndicats de base) considèrent ne plus pouvoir convaincre les instances supérieures, en particulier la Confédération, parce qu'ils ont la ferme conviction que l'UPA écoute mais n'entend plus ses agriculteurs et que l'UPA n'est plus représentée par l'ensemble des agriculteurs.*

*Dans l'ensemble, les présidents ne sentent plus le pouvoir de convaincre leur Union. Ils proclament que l'UPA s'est dirigée vers le développement de l'industrialisation depuis une dizaine d'années par la venue entre autre de l'OMC, laissant ainsi les petits producteurs à leur compte et en favorisant les gros producteurs.*

*S'ils ne peuvent plus convaincre, on laisse place au doute, à la démotivation et à la non-participation. Qu'est-ce que ça donne?*

...

*L'Union paysanne est donc perçue comme un message, un signal, un élément déclencheur afin de faire réveiller l'UPA. « L'union paysanne est seulement le reflet de ce que nous, producteurs agricoles, ne sommes pas capables d'avouer ». D'ailleurs, certains présidents songent à s'y joindre. Une façon de faire la moue à ceux qui n'entendent plus, voire même un chemin naturel à emprunter vers un avenir meilleur.*

Ce texte est extrait non pas d'un congrès de l'Union paysanne mais d'un document intitulé: « Analyse suite aux rencontres des présidentes et présidents des syndicats de base des trois Fédérations de l'UPA de la région de Québec (Lévis-Bellechasse, Rive-Nord et Lotbinière-Mégantic) », en octobre 2001. Dans ce rapport, les 24 présidents de ces trois régions recommandent de « *considérer l'Union paysanne afin de découvrir de nouvelles idées.* »

La question du monopole de l'UPA, bien qu'elle puisse sembler à premier abord étrangère au débat sur l'agriculture, est au contraire au centre de la tempête et doit ici être abordée. Pendant des décennies, l'UPA a étendu son contrôle bien au-delà d'un simple rôle de représentation syndicale. Son influence est maintenant démesurée sur le financement de l'agriculture, sur la mise en marché, sur les orientations municipales, sur l'aménagement du territoire et sur les instances gouvernementales de contrôle et de supervision. Cette association corporatiste, puisqu'on ne peut plus parler de syndicat, a eu les commandes en main et n'a pas su aborder les questions principales en matière de revenu net des fermes, la concentration des marchés, l'environnement, la qualité de l'alimentation, etc. Ce mode de gestion se solde par un échec.

Des groupes entiers de paysans et de travailleurs agricoles n'ont droit à aucune représentation. La définition même de producteur agricole force à la production

spécialisée et méprise l'objectif premier de toute forme d'agriculture depuis des millénaires, à savoir la production de nourriture pour nourrir sa famille. Trop petit, pas à la mode, trop diversifié, gentleman-farmer, fermette, fermier du dimanche, hobby, toutes ces étiquettes sont véhiculées pour mépriser toute forme alternative d'agriculture qui ne correspond pas au modèle prôné.

L'UPA a « oublié » sciemment que l'agriculture, sur notre planète, sert d'abord à nourrir sa famille, ensuite la communauté, puis la région. L'exportation passe en dernier. Pas le contraire.

Lorsque le fermier est insatisfait du prix payé par son abattoir mais que le prix est dicté par son propre syndicat et que l'abattoir est la propriété du même syndicat, que les règles de mise en marché ont été édictées par le même syndicat qui le poursuivra au besoin s'il ne respecte pas les règles, où ce fermier peut-il se plaindre?

En fait, l'UPA n'est pas un syndicat mais plutôt une association patronale. Ses membres ne sont pas des employés mais des patrons d'entreprise. Même que les travailleurs agricoles n'ont aucun droit de reconnaissance au sein de ce monopole. Alors qu'il n'y a même pas de salaire minimum en agriculture, l'absence de protestation de la part de l'UPA à ce sujet démontre clairement un intérêt patronal. La formule Rand, valable pour les syndiqués dans les autres secteurs, n'a aucune raison d'être dans les mains de l'UPA où elle se trouve dénaturée.

Loin de vouloir nier le rôle de l'UPA, nous croyons toutefois qu'elle ne représente qu'une partie du monde agricole. Travailleurs agricoles, petites fermes, artisans d'une agriculture différente, autant d'éléments qui n'ont pas droit au chapitre. Situation d'autant plus étrange que le gouvernement du Québec a remis en 2006 à l'Union paysanne le prix Claire-Bonenfant pour la promotion des valeurs démocratiques mais qu'il continue de maintenir le monopole de l'UPA.

Pour l'Union paysanne, il est clair qu'un changement de cap en agriculture passe par une révision de ce monopole. A preuve la situation actuelle. Le gouvernement du Québec ne doit plus tolérer que des milliers de fermiers se fassent poursuivre par leur propre syndicat, sans aucun droit de défense.

De même, la mise en marché ne doit plus être une affaire syndicale. Le dynamisme de l'agriculture passe obligatoirement par une plus grande marge de manœuvre pour les fermes, dans leurs opinions et dans leur mise en marché. Il y a un juste milieu entre la loi de la jungle où chaque fermier est isolé et le totalitarisme où une minorité impose une formule unique pour la totalité.



## Conclusion et résumé

La crise agricole ne se règlera pas en une seule mesure. Le temps du rapiéçage est révolu. Plusieurs changements majeurs devront être entrepris mais conformément à de nouvelles orientations. Pendant des décennies, les décisions politiques ont façonné le monde agricole tel que nous le connaissons aujourd'hui et ont influencé un ensemble de facteurs: les subventions, la mise en marché, la protection du territoire, les structures d'abattage et de transformation, la formation, etc. C'est l'ensemble de ces facteurs qui doivent aujourd'hui être réorientés sinon l'agriculture québécoise n'en sera bientôt plus une et on exhibera les derniers survivants pour nous rappeler une époque révolue.

Notre agriculture s'étirole, se fane. Alors qu'elle devrait être le terreau de la diversité, de l'initiative, de l'expérimentation, elle s'uniformise. Les fermes survivantes de la grande disparition se ressemblent de plus en plus. Même la machinerie s'uniformise. La variété des plantes et espèces animales utilisées se réduit chaque année davantage, accentuant ainsi le risque de problèmes d'approvisionnement en cas de coup dur, soit en raison de changement de climat ou de maladie.

Lorsqu'on lit le rapport de la commission Héon de 1957, on constate que nombre de recommandations sont d'ordre technique, comme établir des mesures contre les chiens errants, réduire le pourcentage de gras des carcasses de porc, en somme des mesures visant à augmenter le rendement, le tout sans trop se soucier des grands objectifs. Cinquante ans plus tard, force est de constater que dans la grande majorité, ces recommandations ont été suivies, mais qu'elles aboutissent aujourd'hui aux problèmes et aux crises qu'on connaît.

Il ne s'agit pas ici de faire des recommandations de gauche ou de droite ou encore d'omettre les aspects économiques, au contraire. Nos arguments sont de nature économique, visant à démontrer le déficit qu'entraîne l'industrie agro-alimentaire, en termes de subventions, de dépendance, de développement régional, de création d'emplois, de coût environnemental ou de santé, etc.

Voici une synthèse de nos recommandations :

### 1) une politique agricole

Le premier changement qui doit être effectué consiste en l'élaboration d'une politique agricole qui donnera l'orientation aux intervenants et à la fonction publique. Au lieu de travailler à des programmes de soutien pour du maïs transgénique en monoculture, la Financière agricole et les ministères de l'agriculture pourraient concevoir un soutien au biologique ou à la mise en marché directe. Il ne s'agit donc pas de tout jeter par la fenêtre mais de réorienter la machine.

Pour guider l'ensemble des décisions et soutiens touchant le secteur agricole, cette politique agricole devrait comporter les objectifs suivants:

- nourrir notre population en qualité et en quantité  
Cet objectif porte sur la souveraineté alimentaire, et reconnaît aux consommateurs le droit de connaître le contenu de leur assiette mais aussi le droit des peuples de déterminer le type d'agriculture qu'il veut soutenir, sans intervention de l'OMC par exemple. (La souveraineté alimentaire inclut aussi: la production locale d'aliments, l'accès à la terre, à l'eau, au financement, être à l'abri de la pollution génétique par les OGM, être à l'abri du dumping, le droit d'un peuple d'avoir sa propre politique agricole, sans influence de l'extérieur.)  
L'exportation peut encore trouver sa place mais ne doit plus être un objectif. On sous-entend aussi la reprise du contrôle sur les outils de transformation, d'abattage, de mise en marché.
- Protéger les ressources nécessaires à la production agricole  
La nouvelle politique devrait viser la protection des sols, de l'eau, de l'air, de la bio-diversité, de la forêt, mais aussi des conditions de travail des fermiers et des gens qui oeuvrent dans ce secteur ainsi que de la transférabilité des fermes à la relève. Cette protection doit s'étendre aux conditions et au droit de représentation des travailleurs agricoles.
- Occuper le territoire de façon décentralisée  
Alors que le Québec fait tranquillement figure de pays du tiers-monde en concentrant sa population dans quelques grands centres et en abandonnant le reste du territoire à l'industrie, une politique agricole doit viser à contrer l'exode des populations rurales, des jeunes en particulier, permettre l'établissement de relève ainsi que d'autres utilisations du territoire (multifonctionnalité). Cette proposition touche donc directement le rôle de la CPTAQ.

2) Le second changement concerne le droit à l'information et la démocratie.

- Si l'agriculture veut prétendre au soutien financier de l'Etat, elle se doit d'être transparente et d'appliquer les règles de base de la gouvernance et éviter les conflits d'intérêt. L'information alimentaire doit devenir disponible (OGM, pesticides, engrais chimiques, méthodes d'élevage, irradiation, origine géographique...) afin que les citoyens puissent faire des achats éclairés. Le développement du terroir, du bio ou de la production de proximité est à ce prix. Connaître le contenu de son assiette relève du droit élémentaire de chaque citoyen.

- De même, l'information concernant l'attribution de subventions aux fermes doit être rendue publique, comme les plans de fertilisation.
- La fin des conflits d'intérêts. Les fonds publics, comme ceux de la Financière agricole, ne doivent plus être gérés par l'industrie privée. L'industrie pharmaceutique ne gère pas le budget de la santé, il ne devrait pas en être autrement en agriculture. Un pseudo-syndicat qui devient banquier et patron de la mise en marché, c'est du conflit structurel. Des promoteurs porcins ou autres qui siègent au sein des conseils municipaux ou des MRC lors de débats les concernant, c'est du conflit d'intérêt. Et les citoyens veulent entendre autre chose que de payer un avocat pour régler le problème.
- Le monopole de l'UPA doit être aboli, donnant ainsi le droit à une représentation démocratique aux laissés pour compte de la production agricole ainsi qu'à tous ceux qui ont une vision différente de l'agriculture, de façon à ouvrir la porte à d'autres points de vue en matière de mise en marché.
- La formation agricole, en particulier à l'Université Laval, doit offrir une alternative, soit des cours orientés vers un autre modèle agricole. Pourquoi n'y a-t-il aucun cours sur la mise en marché directe, sur les petits élevages diversifiés, sur la transformation à petite échelle, à la ferme, etc?
- Les citoyens et communautés doivent avoir un droit de regard décisionnel sur l'implantation de projets industriels agricoles, et pas seulement des consultations « bidon ».

### 3) réorientation du soutien financier en fonction d'un cahier de charges

Le troisième changement touche le soutien financier des fermes. Cet argent, au lieu d'être attribué au volume de production ou pour des cultures nuisibles comme les monocultures, devrait être remis directement au fermier, sous la condition du respect d'un cahier de charges. Concrètement, ceci signifie que pour recevoir le paiement, une ferme devrait suivre des règles comme: diversité de culture, réduction de pesticides, taille réduite, etc.

Le principe de base de cette proposition est de donner de l'argent non pas pour la production de denrées, ce que le marché est censé faire, mais plutôt pour des services que le fermier a toujours fait ou devrait faire mais que le marché seul ne rémunère pas, comme la protection de l'environnement ou la création d'emplois. C'est la base d'un

nouveau contrat social entre la société et l'agriculture: un soutien, mais pour des services désirés par la population. Cette entente peut prendre différentes formes. Vous trouverez en annexe des extraits de la politique suisse concernant ce cahier de charge.

#### 4) Des indicateurs et des règles d'évaluation

Cette proposition vise donc la mise en place d'indicateurs de performance appliqués à des objectifs de durabilité et conformes aux objectifs d'une politique agricole. Ces indicateurs pourraient par exemple mesurer le taux de relève, le revenu net des fermes, la bio-diversité, le ratio entre l'énergie fossile utilisée et l'énergie alimentaire produite, le pourcentage de matière organique des sols, l'érosion, la qualité de l'eau, le rendement énergétique des fermes et des bio-carburants, etc. Ces indicateurs serviraient à mesurer l'efficacité des programmes mis en place par rapport aux objectifs fixés.

#### 5) Instaurer une politique de souveraineté alimentaire

#### 6) Quelques mesures urgentes

##### Gestion de l'offre

-mettre un terme à la hausse des coûts des quotas et mettre sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de repenser le modèle de la gestion de l'offre. Ce groupe devrait obligatoirement être multipartite et donc inclure des représentants des acheteurs, des transformateurs, des consommateurs, de la société civile...

##### Monopole de l'UPA

-Permettre à d'autres associations ou membres de participer aux offices de producteurs (donc lever le monopole de l'UPA).

## Annexe 1: Programme suisse en matière agricole (extraits)

Voici une partie des exigences de la Suisse pour avoir droit aux paiements directs:

Art.17 surface utile minimale: 1 hectare

Art.18 besoin en travail minimum: au moins 0,3 unité de main-d'oeuvre.

Art.2 Effectifs maximum

- a. 150 truies mères qui ont mis bas au moins une fois
  - b. 270 truies taries
  - c. 1000 jeunes truies
  - d. 1000 porcelets
  - e. 1000 porcs à l'engrais
  - f. 12 000 poules pondeuses
  - g. 12 000 poulettes d'élevage
  - i. 200 veaux à l'engrais
- etc.

Art.12 prélèvement d'une taxe

L'office prélève une taxe lorsque le nombre d'animaux gardés est dépassé.

- a. 500 francs par truie mère (environ 500 dollars canadiens)

Art.20 Echelonnement des contributions en fonction de la surface ou du nombre d'animaux.

Taux de réduction des contributions

- 1 jusqu'à 30 ha ou jusqu'à 45 unités animales: 0% de réduction
- 2 de 30 à 60 ha ou entre 45 et 90 unités animales: 25% de réduction
- 3 de 60 à 90 ha ou entre 90 et 135 unités animales: 50% de réduction
- 4 plus de 90 ha ou plus de 135 unités animales: 100% de réduction, donc aucune aide.

Art.21 Plafonnement des paiements directs en fonction des besoins en main-d'oeuvre.

La somme maximale des paiements directs s'élève à 55 000 francs par unité de main-d'oeuvre.

Art. 23 Plafonnement des paiements directs en fonction de la fortune déterminante.

L'exploitant dont la fortune déterminante dépasse 1 million de francs n'a pas droit aux paiements directs.

Art. 7 Part équitable de surfaces de compensation écologique

1 Les surfaces de compensation écologique doivent représenter au moins 7% de la surface agricole utile de la ferme.

5 Des bandes extensives de surface herbagère ou de surface à litière d'une largeur minimale de 3m doivent être aménagées le long des cours d'eau, des haies, des berges boisées et des lisières de forêt.

Art. 30 Plafonnement des contributions

Les contributions sont allouées pour un maximum de 2 unités animales par hectare dans les zones de grandes cultures. (donc un concept de densité animale maximale par hectare).

Planification stratégique

**ORGANISME RESPONSABLE:** Le Gouvernement du Québec

**Document de travail**

**CIBLE : Mise en œuvre de la 1ère Politique agricole du Québec (politique gouvernementale liant le MAPAQ, le MDDEP, le MSSS, le MESL, le MAMR, le MCC)**

**L'OFFRE**

**DESIGN DE LA MISE EN ACTION**

**LA DEMANDE**

- **Mission :** Assurer une agriculture viable et une alimentation saine au Québec
- **Objectifs :**
  - Nourrir la population du Québec en quantité et en qualité
  - Protéger les agriculteurs et les ressources nécessaires à la production agricole (sols, eau, air, bio-diversité)
  - Occuper le territoire, c'est-à-dire conserver la population en milieu rural
- **Forces :**
  - Des terres agricoles encore utilisables
  - La possibilité d'autosuffisance dans plusieurs domaines
  - Le savoir-faire d'hommes et de femmes passionnés d'agriculture depuis plusieurs générations
  - Un potentiel élevé au niveau de la relève
  - Diversité des savoir-faire et des pratiques
- **Faiblesses :**
  - Le modèle productiviste est voué à l'échec
  - Absence d'acheteurs régionaux
- **Opportunités :**
  - 4- L'existence d'un débat public et la participation des citoyens
- **Menaces :**
  - Monopole de l'UPA
  - Disparition de l'agriculture au Québec
  - Graves problèmes de santé publique

**Orientations gouvernementales :**

- Assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire du Québec
- Prioriser l'agriculture destinée à nourrir les Québécois par rapport à l'agriculture destinée à l'exportation
- Le respect de l'agriculteur et du citoyen est au centre des préoccupations

**Programmes et mesures :**

- Aide à l'agriculture biologique
- Aide à l'établissement des jeunes agriculteurs
- Aide à la conversion des fermes porcines pour la production sur litière
- Aide à la transmission des savoir-faire
- Aide à la protection des races patrimoniales

**Moyens d'action majeurs :**

- Soutien financier en fonction d'un cahier de charges
- Plafonnement de l'aide financière
- Pluralité syndicale : fin du monopole de l'UPA
- Révision du rôle de la CPTAQ
- Indépendance de la Financière agricole par rapport à l'UPA
- Encouragement à la vente directe et à l'instauration de marchés publics locaux
- Réalignement de la formation agricole

**Information et promotion :**

- Mise en place de nouvelles règles d'étiquetage (provenance/mode de production/OGM/irradiation)
- Accès à l'information sur l'aide publique
- Accès à la documentation agricole et à l'aide technique

**Segmentation du marché**

➤ **Groupes-cibles :**

- Population à la recherche d'aliments sains produits au Québec et vendus dans une fourchette de prix abordables
- Les producteurs agricoles qui veulent vivre de l'agriculture
- Population à la recherche de produits locaux et régionaux
- Population à la recherche d'aliments produits dans le respect des travailleurs agricoles, des ressources et de l'environnement
- Les jeunes qui veulent prendre la relève et vivre de l'agriculture
- Population désirant vivre dans un milieu rural sain et harmonieux

➤ **Partenaires :**

- Union paysanne
- UPA
- Associations de consommateurs
- Ordre des agronomes du Québec
- Institutions d'enseignement en agriculture (ex. Université Laval/Saint-Hyacinthe/La Pocatière/Nicolet)
- Organismes de défense de l'environnement

Système de suivi et d'évaluation permettant de faire des réajustements à la Politique agricole de Québec